



Etude sur le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret afin de réduire les pollutions diffuses et localisées.

Compte rendu du COPIL de fin d'étape 2

26 septembre 2014 – Orléans



géo-hyd
membre d'Antea Group



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET

Personnes présentes

Mme Fabienne d'ILLIERS (Présidente de la CLE) ; M. Stéphane THAUVIN (ASRL) ; Mme Valérie DUCROTOY (Conseil Général du Loiret) ; M. Philippe ALLAIRE (Chambre d'Agriculture du Loiret), M. Patrick RABOURDIN (SIBL) ; M. Jean-Luc GOUBET (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) ; M. Géraud DE SAINT ALBIN (Région Centre) ; Mme Stéphanie ANTON (ville d'Orléans) ; Mme Marie-Laure RAULINE (Chambre d'Agriculture du Loiret) ; M. Jean-Claude HENNEQUIN (Saint Pryvé Saint Mesmin) ; M. Edwin STAM (Groupe SCAEL) Mme Carine BIOT (animatrice du SAGE) ; Mme Maelle DELABRE (Géohyd) ; M. Arnaud Jacquet (Géohyd) ; Mme Mélanie HOVAN (Chambre d'agriculture du Loiret) ; M. Bernard VERBEQUE (Chambre d'agriculture du Loiret).

Personnes excusées

M. Jean-Luc BRINON (Tigy)

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte par la Présidente de la Commission Locale de l'Eau.

En guise d'introduction, l'animatrice apporte deux informations :

- une journée de sensibilisation Ecophyto sur l'utilisation des techniques alternatives aux pesticides dans les zones non agricoles à l'attention des collectivités est organisée le 2 octobre à Saint Pryvé Saint Mesmin.
- une nouvelle proposition de classement en zones vulnérables est en cours de définition. Elle conduira vraisemblablement au classement de l'ensemble du territoire du SAGE en zones vulnérables aux nitrates.

La parole est laissée aux prestataires pour la présentation des résultats de la phase 3.

Suite aux élections de mars 2014, de nouveaux élus sont présents dans le Comité de Pilotage, un rappel des principaux résultats des deux phases précédentes est effectué. (Pour plus de détails se référer aux comptes rendus disponibles sur le site du SAGE ou sur demande à l'animatrice).

Les objectifs du COPIL sont de présenter :

- l'analyse des pressions ponctuelles
- l'analyse des pressions diffuses
- les résultats des campagnes complémentaires des prélèvements

1. Analyse des pressions ponctuelles

Un bilan de l'assainissement sur le territoire du SAGE est présenté.

12 stations sont présentes sur le SAGE, elles sont toutes conformes à la réglementation. Seulement 5 stations rejettent dans les cours d'eau du territoire : Tigy, Neuvy-en-Sullias, Guilly, Vienne-en-Val et Ouvrouer-les-Champs. Ces stations font moins de 2000Eq/hab et représentent environ 3% du flux sortant de matière organique (MO) et de matières en suspension (MES) sur les 12 stations.

Les autres stations rejettent majoritairement en Loire.

Un impact un peu plus fort sur l'Ousson est relevé du fait de la présence de la STEP d'Ouvrouer les Champs sur le cours d'eau néanmoins au vu des flux rejetés, cette pression reste négligeable (sauf étiage).

Concernant les systèmes d'assainissement non collectif, environ 50% sont non conformes et environ 10% sont considérés comme des points noirs en termes de salubrité ou en terme d'environnement ou les deux.

A noter qu'avec la nouvelle réglementation, ce chiffre sera plus autour des 2%.

Pour l'assainissement industriel, 50% des industries sont raccordées à l'assainissement collectif.

En conclusion, l'assainissement peut être une cause de pression mais plutôt de façon ponctuelle avec un impact local. Il existe donc d'autres sources de pressions sur le milieu.

2. Analyse des pressions diffuses

Bilan des enquêtes non agricoles

14 entretiens ont été réalisés dont un avec le Golf de Marcilly et un avec Loiret Nature Environnement.

Toutes les communes du SAGE ont été enquêtées (en tenant compte des enquêtes réalisées également dans l'étude BAC) sauf Mareau-aux-Prés et Viglain.

Concernant les types de produits phytosanitaires utilisés, les herbicides sont très majoritaires (99%), puis on trouve des fongicides (certains terrains de sport) et les anti-limaces, et une quasi-absence d'insecticides.

Il est fait mention de progrès de la part des communes mais le sentiment qui domine est la sensation d'être arrivé au bout du processus et qu'il existe des facteurs de blocages importants pour aller plus loin dans la démarche.

Mme la Présidente indique que la commune d'Olivet est engagée dans une démarche sur la commune entière d'autant plus qu'un amendement à la loi Labbé vient d'être adopté et va obliger les communes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces publics à partir de 2016 (et non plus 2020 comme prévu initialement).

Mme Anton indique que la ville d'Orléans est également engagée fortement dans cette démarche.

Les freins principaux évoqués par les enquêtés et les membres du COPIL sont : le coût, la main d'œuvre nécessaire, les changements de pratiques importants, remise en cause de l'organisation, difficulté de faire comprendre aux riverains, dans les communes rurales souvent un seul technicien multi-tâches.

Une des difficultés soulignée par l'animatrice est la récupération des données auprès des communes sur le sujet. Il est très difficile de mesurer l'ampleur de la progression et donc de la valoriser.

Un membre du COPIL souhaite revenir sur les tableaux présentant les résultats des pesticides trouvés dans chaque cours d'eau et s'interroge sur l'arrêt de certaines stations de mesures et notamment celle à l'aval du Dhuy.

On a gardé la station la plus en amont, celle de l'aval ne permettant pas de mesures fiables (sur d'autres paramètres hydrauliques).

La différence du nombre de molécules observées entre le Dhuy (environ 80) et le Loiret (18) est dû à l'apport des eaux de Loire qui sont moins contaminées et qui permettent une dilution, de plus les produits phytosanitaires ont plus de temps pour se dégrader dans le milieu.

De plus des suivis sur des stations appartenant au GREPPES ont été stoppés faute de financements.

Il est cité une étude sur le rôle des zones humides dans l'abattement du taux des pesticides.

Concernant l'impact des utilisations des produits phytosanitaires par les communes celui-ci peut être important car les produits étant appliqués sur les surfaces imperméabilisées, les eaux se retrouvent très rapidement dans les cours d'eau, ainsi même si le poids utilisé est faible il faut garder cette information en tête et noter les effets de pollutions ponctuelles potentiellement importantes.

3. Campagnes complémentaires de prélèvements

Le bureau d'études décide de présenter à ce moment-là les résultats des campagnes complémentaires qui ont été réalisées.

L'objectif de ces campagnes était de mesurer l'impact éventuel des eaux pluviales, des drainages et de quantifier plus précisément les apports de l'Ousson et de la Marmagne en termes de pollutions diffuses.

Les mesures étaient effectuées après un épisode pluvieux. 4 prélèvements ont été réalisés pour chaque point (sauf la Marmagne à cause d'absence d'eau en étiage).

Deux stations étaient placées sur le Dhuy, 1 à l'aval de l'Ousson, 1 à l'aval de la Marmagne, 1 en sortie de drainage, 2 en sortie de collecteurs d'eaux pluviales (à Neuvy-en-Sullias et à Olivet).

Analyse du flux de nitrates

- apport de la Marmagne négligeable (2%)
- apport plus conséquent de la part de l'Ousson : environ 20%

Analyses des pesticides

42 molécules sur le Dhuy

32 sur la Marmagne

48 sur l'Ousson

10 en sortie de drainage

18 en sortie d'eaux pluviales (prélèvements réalisés avant les périodes de traitement des collectivités, en mars – à prendre en compte).

L'Ousson est ainsi la rivière la plus contaminée avec 21 dépassements de la norme eau potable (0.1µg/l).

Pour les eaux pluviales, la contamination vient des particuliers mais également sans doute des molécules contenues dans les revêtements de surface. Un membre nous apprend par exemple le diuron qui est interdit depuis 2008 est présent dans la composition de peintures, de traitements du bois, ce qui explique qu'il est retrouvé fréquemment malgré son interdiction pour son utilisation dans le monde agricole et pour les collectivités et les particuliers.

Nous retournons à la suite du point 2 pour évoquer les résultats des enquêtes agricoles.

2. Analyse des pressions diffuses

Bilan des enquêtes agricoles

37 enquêtes ont été réalisées dans le cadre de cette étude dont 34 en grandes cultures et 3 en cultures spécialisées (en complément des 40 enquêtes réalisées sur le territoire du BAC). Dans le cahier des charges il était souhaité la réalisation de 70 enquêtes afin de couvrir 75% de la SAU du SAGE.

Si l'on cumule les différentes enquêtes, on arrive à couvrir 61% du territoire du SAGE (avec les enquêtes de l'étude BAC).

Plusieurs difficultés n'ont pas permis d'atteindre l'objectif initial :

- Beaucoup de réticences qui ont conduit à des refus d'enquêtes (soit 10 % de la SAU)
- Des rendez-vous qui ont été écourtés, des difficultés à accéder aux données

Une question avait été posée par la DDT sur les non-enquêtes d'exploitations biologiques. L'objectif étant de recueillir notamment des informations sur les pratiques phytosanitaires, ces exploitations n'étaient pas les plus pertinentes.

Pratiques phytosanitaires

Résultats sur les grandes cultures :

Les cultures principales sont le blé et le maïs. Les assolements sur les 3 dernières années sont quasiment les mêmes.

Concernant les pratiques phytosanitaires, en termes de pollutions ponctuelles, globalement les pratiques sont bonnes, le matériel n'est pas encore trop vieux et est bien entretenu.

Quelques points restent cependant perfectibles : améliorer la protection des réseaux d'eau potable, mieux gérer les effluents. Il faudrait mettre en place une sensibilisation plus poussée.

En termes de stratégie, les agriculteurs s'appuient sur les distributeurs et sur leurs techniciens en qui ils ont grande confiance. Ils utilisent un certain nombre de moyens d'estimation des infestations, des moyens de prévention (sélection de variétés...) et ils établissent un prévisionnel de traitement avec les techniciens.

Ils pratiquent également pour 50% d'entre eux le désherbage alternatif (binage) sur une partie de l'exploitation.

La principale priorité est le désherbage, c'est en effet le facteur le plus sensible pour la réussite de la culture. Une des difficultés rencontrées en agriculture est d'être bon sur tous les fronts, par exemple la pratique du non-labour bonne pour la vie du sol entraîne souvent une utilisation plus importante d'herbicides pour gérer les adventices.

Le non labour est pratiqué sur 75% des exploitations partiellement (cf problème évoqué ci-dessus).

Certains sont également engagés dans des mesures agro-environnementales (MAE).

Afin de savoir où se situent les agriculteurs du territoire en termes de pratiques par rapport aux autres, un indice préconisé dans le plan écophyto a été repris ici, il s'agit de l'IFT (indice de fréquence des traitements) qui mesure la fréquence d'utilisation des produits sur la culture (tous phytosanitaires mélangés).

Ainsi en fonction des cultures l'IFT de référence est plus ou moins élevé en fonction des besoins de la culture. Par exemple, la culture du colza qui nécessite plus de traitements phytosanitaires (fongicides....) a un IFT de référence plus élevé qu'un tournesol ou un maïs.

Les IFT de référence ont été établis à partir d'enquêtes de pratiques réalisées en 2006 en Région Centre. On n'utilise pas encore les IFT de 2011 car les résultats ne sont pas sortis pour toutes les cultures.

Globalement, comparées à la moyenne de la Région Centre, les pratiques réalisées dans le val sont en général meilleures car l'IFT y est plus faible, signifiant que l'emploi de phytosanitaires est moins élevé.

On note notamment des différences significatives sur le blé et sur l'orge d'hiver avec des IFT inférieurs d'environ 30-40%.

Il resterait cependant à faire un travail sur le maïs pour lequel les pratiques sont très proches des références régionales.

Les IFT moyens par exploitations ont été calculés et des différences sont relevées entre les exploitations. Ainsi pour $\frac{3}{4}$ des exploitations, les pratiques sont bonnes et pour $\frac{1}{4}$ des marges d'amélioration existent (amélioration des conseils ou adaptation des pratiques).

Et contrairement à ce que l'on pourrait penser ce ne sont pas forcément les exploitations avec des légumes (et donc des IFT plus forts) qui nécessitent une amélioration.

Est-ce que les résultats seraient différents avec les IFT de 2011 ? de l'avis de plusieurs membres présents, les adventices posent plus de problèmes qu'en 2006, il est donc fort probable que l'utilisation des phytosanitaires n'ait pas diminuée durant cette période. Des problèmes de résistances aux herbicides commencent à être rencontrés, les molécules sont moins actives, les rotations sont plus courtes. Il sera intéressant de refaire la comparaison quand tous les indices seront sortis.

Un des enjeux de la suite de cette étude sera de recueillir l'adhésion du monde agricole pour le suivi de ces indices et ainsi suivre l'évolution des pratiques.

A noter que pour le moment peu de professionnels ont leurs données informatisées.

Un tableau avec les molécules les plus utilisées est présenté.

Pratiques de fertilisation

Les communes du SAGE ont été classées en zones vulnérables en 2012 et celles qui ne le sont pas encore le seront probablement fin 2014.

Il existe comme pour les pratiques phytosanitaires des disparités entre exploitations. Notamment, les doses apportées sur maïs ou colza semblent parfois élevées et la gestion de l'azote organique n'est pas toujours précise. Les anomalies relevées lors des enquêtes devront être corrigées dès cette année suite au classement en zones vulnérables.

Différents constats et leviers sont soulevés par le bureau d'études

CONSTATS

- Une sensibilisation aux risques améliorée
- Des fournisseurs et un conseil de proximité
- Du matériel performant mais une amélioration de l'utilisation possible
- Une gestion des pollutions ponctuelles qui peut être améliorée
- Des pratiques phytosanitaires globalement bonnes, mais qui peuvent être affinées

- Les freins importants à la mise en place d'alternatives : temps, main d'oeuvre et matériel adapté
- Une gestion de la fertilisation en agriculture qui peut être davantage raisonnée, surtout pour l'azote organique

LEVIERS

- Généralisation des techniques alternatives si possible
- Sensibilisation au réglage et à l'entretien du matériel
- Améliorations possibles sur les aires de remplissage/rinçage, les fonds de cuve et les stockages
- Enregistrement systématique des pratiques pour un meilleur suivi
- Mutualisation des moyens techniques et humains pour les collectivités ?
- Accompagnement des agriculteurs dans l'application de la Directive nitrates
- Poursuite des essais sur les itinéraires techniques agricoles

D'autres solutions sont évoquées par les membres du COPIL.

Selon le représentant de la SCAEL, là où des remembrements ont été réalisés, on constate moins de 10% de pertes de molécules phytosanitaires.

On peut également travailler par photos satellites pour la fertilisation.

L'uniformisation du conseil est également évoquée comme piste de travail. Elle se fait de plus en plus car les agriculteurs doivent justifier leurs traitements.

Il existe des logiciels de suivi où les conseils sont inscrits et de plus les nouvelles générations sont de plus en plus formées.

Concernant les efforts des communes, un des objectifs du programme d'actions devrait être que chaque commune ait au moins engagé une réflexion sur ses pratiques. L'Agence de l'Eau pour rappel finance à 50% l'achat de matériel si les communes sont groupées.

Il faut rappeler que l'échéance pour les communes est proche, l'interdiction des phytosanitaires dans les espaces publics ayant été ramenée de 2020 à 2016.

Il faudra identifier sur le sujet au moins un élu référent par commune ainsi qu'un technicien.

La Région rappelle que dans le contrat de Pays-AggLO il y a 5% des crédits qui sont mobilisables sur ces thématiques.

Il est soulevé également la présence d'eaux pluviales dans les réseaux agricoles notamment au niveau de certaines communes.

Les membres n'ayant pas d'autres remarques, la séance est levée par l'animatrice

Fabienne d'Illiers

Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret